



MAY 20 1975

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Déclarations et Discours

No. 75/8

REFERENCE

TROIS DES PRÉOCCUPATIONS DU CANADA: LES RELATIONS AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT, LES NATIONS UNIES ET LE DROIT DE LA MER

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, Ottawa, 11 mars 1975.

Lors de ma comparution devant votre Comité le 22 octobre 1974, j'ai traité du cadre général de la politique extérieure du Canada et de ses relations avec ses plus proches partenaires sur la scène internationale. Je ne crois donc pas qu'il me soit nécessaire maintenant d'approfondir les orientations fondamentales de notre politique extérieure. Je veux plutôt vous parler de nos relations avec les pays en voie de développement, des Nations Unies et du droit de la mer.

Pays en voie de développement

Si le Canada entretient depuis longtemps des relations amicales avec ses partenaires du Commonwealth et de la Francophonie, en Afrique, en Asie et aux Antilles, il y a lieu, je crois, de souligner le fait que ces relations entrent dans une phase nouvelle. La volonté du Gouvernement d'accorder une importance accrue à ces relations s'inspire d'une évaluation objective de la situation internationale. Il ne s'agit pas d'une réaction émotive aux développements survenus dernièrement aux Nations Unies et ailleurs.

Notre raisonnement est le suivant:

Tout d'abord, le tiers-monde compte environ les trois quarts de la population mondiale, prépondérance démographique qui entraînera inévitablement de nouvelles possibilités économiques et la puissance politique.

En second lieu, c'est là que ça "bouge". De plus en plus, le théâtre des affrontements, comme on a pu le voir récemment à l'occasion de la soi-disant "crise" de l'énergie, se situe dans les régions riches en ressources, bien que les forces de l'Est et de l'Ouest soient toujours massées en Europe. A notre avis, la communauté internationale sera de plus en plus fréquemment confrontée à des phénomènes d'instabilité politique, des conflits limités et autres symptômes d'un profond renouveau social en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les efforts que déploie à l'heure actuelle le secrétaire d'État Kissinger afin de trouver une solution pacifique au Moyen-Orient viennent confirmer mes propos. Nous appuyons ces initiatives et sommes disposés à y contribuer dans la mesure du possible.

Enfin, nous croyons que le Canada sera de plus en plus touché, pour le meilleur ou pour le pire, par le processus intense de transformation politique, de modernisation sociale et de développement économique que traverse le tiers-monde. Ces pays sont en voie de devenir des partenaires importants du Canada et des autres États industriels.

Les nations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine peuvent ne pas être aussi puissantes que les États-Unis, l'Europe et le Japon. Elles ont cependant des idées et des intérêts qui leur sont propres et qu'elles perçoivent et formulent avec une clarté grandissante aux Nations Unies. Elles sont d'ailleurs déjà en mesure d'influencer notre vie quotidienne et c'est pour quoi nous devons discuter avec leurs dirigeants, afin de connaître leurs intentions et de mieux les renseigner sur nos propres positions. C'est aussi pourquoi j'espère visiter cinq pays d'Afrique occidentale en avril prochain. Enfin, c'est pourquoi nous devons commencer à adapter notre aide au développement à de nouveaux besoins et à de nouvelles conditions. Il nous faut également trouver des liens économiques qui débordent le simple cadre de l'assistance économique. Il va de soi que cela suppose un accroissement des échanges commerciaux, mais aussi des investissements plus nombreux dans le secteur industriel, des entreprises en participation et des transferts de connaissances techniques à des conditions mutuellement avantageuses.

Par ailleurs, il ne faudrait pas négliger la dimension humaine et culturelle de cette nouvelle réalité. On retrouve dans les pays en voie de développement certaines des cultures les plus anciennes et les plus raffinées. Un jeune pays multiculturel comme le Canada peut donc y puiser des richesses inestimables dans la littérature et les arts, particulièrement l'art de vivre.

Ordre économique
international

Aujourd'hui, les pays en voie de développement, encore plus que les pays industrialisés, sont assaillis par l'instabilité monétaire, l'inflation et la montée des prix des denrées, sans compter l'ascension vertigineuse du coût de l'énergie et ses répercussions inexorables au chapitre de la balance des paiements.

Dans ce contexte, les pays en voie de développement insistent naturellement d'une façon particulière sur le commerce des produits de base. Pour l'essentiel, leurs devises étrangères proviennent de l'exportation de matières premières et de produits agricoles. Bien que l'augmentation sensible du prix de certains de ces produits depuis quelques années ait été bénéfique, le fléchissement récent du marché des produits de base fait craindre aux pays en voie de développement la répétition du cycle traditionnel de la prospérité et de la stagnation.

Ces pays s'intéressent également à toute une gamme d'autres mesures: une libéralisation des échanges qui les favoriserait; l'acquisition d'une technologie moderne; la réforme du transport maritime; une concertation internationale garante du respect de leurs intérêts nationaux par les compagnies multinationales, et l'adoption d'un système monétaire international favorisant leur croissance économique et leur participation au commerce international.

Certaines des propositions faites par les pays en voie de développement sur ces questions soulèvent des difficultés évidentes. Elles ne jouissent pas toujours d'un appui unanime, car les intérêts des pays du tiers-monde ne sont pas identiques. Il est trompeur d'assimiler les intérêts des pays en voie de développement à ceux des pays exportateurs. Il ne faut pas oublier non plus que les intérêts du consommateur et du producteur sont liés.

On a consacré beaucoup d'efforts sur le plan international afin de résoudre ces problèmes des pays en voie de développement. Le Système généralisé de préférences tarifaires, la révision des quotes-parts au sein du Fonds monétaire international (révision qui avance à grands pas sous la présidence de mon collègue, l'honorable député d'Ottawa-Carleton) et l'affirmation contenue dans la Déclaration de Tokyo, portant que les négociations commerciales multilatérales viseraient notamment à procurer des bénéfices accrus aux pays en voie de développement, sont quelques-unes des mesures prises à ce jour.

En outre, presque toutes les matières premières (qu'il s'agisse de minéraux ou de produits agricoles) sont admises en franchise sur le marché canadien. En fait, soixante-quinze pour cent de toutes les exportations des pays en voie de développement vers le Canada sont admises en franchise.

Nous avons entrepris une étude des politiques canadiennes qui influent sur nos relations économiques avec les pays en voie de développement. Nous voulons découvrir, -- à la lumière de l'évolution du système des paiements et des échanges internationaux --, quelles mesures additionnelles permettraient aux pays en voie de développement de tirer meilleur parti du commerce, de l'investissement et du financement à l'échelle internationale. Il faut trouver des secteurs où nous pourrions aider ces pays à augmenter leur taux de croissance économique et à atténuer leur vulnérabilité face au marché. Une telle coopération nous serait également profitable. Les pays en voie de développement ont une importance pour nous dans un monde interdépendant. Toutefois, il me faut avouer que je ne vois pas le Canada renverser soudainement sa politique économique internationale. Celle-ci repose sur nos

relations avec nos principaux partenaires commerciaux et la prospérité de notre industrie et de nos travailleurs en dépend. Quels que soient les changements apportés, -- je dois dire ici qu'il y aura des choix difficiles --, nous devons tenir compte de ces liens traditionnels.

Notre succès dans cette entreprise repose sur la vigueur de l'économie mondiale. En matière de développement, il n'existe pas de priorité plus grande. Si la production et la demande fléchissent, nous en souffrons tous, pays industrialisés et pays en voie de développement. Notre recherche de meilleurs modes de collaboration rejoint l'objectif d'une croissance économique soutenue pour tous les pays.

Nations Unies Tous conviendront que les Nations Unies reflètent les préoccupations des gouvernements et des populations et que le principe de l'égalité des droits de ses membres tend naturellement à faire ressortir les intérêts de la majorité. Depuis quelques années, cette majorité est constituée d'États qui ont accédé à l'indépendance depuis la fin de la Guerre et qui sont, pour la plupart, des pays en voie de développement. Ceux-ci cherchent principalement, au sein des Nations Unies, à atteindre deux objectifs: augmenter leur part de l'héritage mondial en corrigeant ce qu'ils considèrent être les injustices du système international de répartition des richesses; mettre fin au régime de discrimination raciale pratiqué en Afrique australe. Lors de la dernière session de l'Assemblée, la situation au Moyen-Orient est également devenue l'un des principaux thèmes de la majorité, en raison notamment de la richesse et du prestige dont jouissent maintenant les pays arabes. Mais la majorité a-t-elle fait un usage judicieux de son influence au sein des Nations Unies pour nous faire avancer sur la voie d'une solution de ces problèmes?

Lors de sa sixième session extraordinaire, tenue en avril 1974, l'Assemblée générale a approuvé des résolutions préconisant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi qu'un programme d'action connexe, en dépit des réserves exprimées par un grand nombre de pays industrialisés, dont le Canada. Je tiens à insister sur le fait que lesdites résolutions n'ont pas été le fruit de négociations entre les divers États intéressés; elles représentent essentiellement l'opinion de la majorité. On a utilisé la même tactique lors de la dernière session ordinaire de l'Assemblée pour limiter le droit de réponse d'Israël dans le débat sur la question de la Palestine et pour refuser de reconnaître les pouvoirs de la délégation de l'Afrique du Sud, entraînant du fait même sa suspension de fait des délibérations de l'Assemblée mais non de l'Organisation

La suspension est soumise au veto du Conseil de sécurité et les trois membres permanents du monde occidental se sont prévalus de ce droit. Par ailleurs, l'UNESCO a exclu Israël de son groupe régional européen et mis un terme à l'aide qu'elle lui assurait.

Mises à part leurs incidences sur les parties intéressées, ces diverses décisions nous semblent diminuer la crédibilité des Nations Unies aux yeux du groupe minoritaire d'États, occidentaux pour la plupart, qui s'y opposaient. On pourrait conclure que la majorité recherche non seulement un nouvel ordre économique mais, de surcroît, un nouvel ordre politique fondé sur sa capacité d'interpréter à sa guise le règlement intérieur et même la Charte des Nations Unies. Par contre, la minorité comprend les pays membres qui offrent de loin la contribution la plus importante au budget des Nations Unies, comme la quasi-totalité des crédits affectés aux programmes de développement de l'Organisation. Si ceux-ci devaient conclure que les Nations Unies ne servent plus des objectifs légitimes, les conséquences pourraient être graves.

Je ne crois pas toutefois que la situation aille trop loin dans cette direction. La majorité et la minorité se reconnaissent mutuellement certains droits légitimes. Pendant nombre d'années, le monde occidental a su orienter l'Assemblée générale dans le sens de ses propres intérêts. Nous ne pouvons reprocher à la nouvelle majorité de suivre le même chemin. Toutefois, le Canada se joint aux membres de la minorité qui s'opposent à l'utilisation de pratiques frôlant l'abus de droit. Nous ne voyons pas non plus comment l'adoption de résolutions dont la mise en application repose sur la coopération de tous peut être productive si les vœux de la minorité sont ignorés. Nous nous sommes opposés à ces résolutions lorsque nous les jugions irréalisables ou mal inspirées, sans pourtant mettre en cause la transformation fondamentale de l'ordre économique mondial que recherchent les pays en voie de développement.

Il nous faut trouver de nouveaux moyens de faire des Nations Unies un foyer où s'harmonise l'action internationale sans pour cela trahir, d'une part, les principes de l'Organisation ou, d'autre part, nuire à sa capacité de faciliter le renouveau de la coopération internationale.

La prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer débute à Genève le 17 mars et se poursuivra jusqu'au 10 mai.

Je veux vous exposer comment le Gouvernement voit la situation actuelle et quelles sont, à ses yeux, les perspectives.

L'ordre du jour de la Conférence compte plus de 100 questions principales et secondaires. Toutes sont liées et l'équilibre des intérêts des 138 États participants est tel que le règlement d'une question est fonction de la résolution de toutes les autres. Il s'agit donc d'une "approche globale". Aucun État n'est disposé à faire des concessions ou à accepter des compromis avant d'avoir la certitude que la solution globale ménagera un équilibre acceptable entre ses divers intérêts.

Toutefois, il se dessine clairement une tendance vers une solution à trois volets: d'abord, une zone économique de 200 milles; ensuite, une zone internationale qui soit le patrimoine commun de l'humanité; enfin, l'application au milieu marin de principes de gestion qui en garantissent l'usage et la conservation.

Je crois pouvoir affirmer sans trop de risque que la notion de zone économique est acceptée, quelle que soit l'issue de la Conférence. Ainsi, jusqu'à 200 milles de ses côtes, un État riverain, comme le Canada, aura des droits considérables sur les ressources minérales et biologiques ainsi que des droits plus étendus qu'actuellement au chapitre de la recherche scientifique et du contrôle de la pollution.

Toutefois, la zone de 200 milles ne règle pas tous les problèmes du Canada. Il nous faut faire reconnaître nos droits et nos besoins au-delà de cette limite si nous voulons obtenir une protection adéquate de nos ressources naturelles dans trois cas particuliers. Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400,000 milles carrés de la marge continentale, principalement sur la côte est, et 10 à 15 pour 100 de nos stocks de poissons, également sur la côte est; de plus, dans une telle situation on ne pourrait protéger nos stocks de saumon durant la partie de leur vie qu'ils passent en haute mer. Nous aurons une dure bataille à livrer sur ces trois plans.

Une deuxième option importante s'est dégagée, savoir la constitution de la partie internationale des océans en zone internationale exploitée au profit de l'humanité. Presque tous les pays ont convenu que l'exploitation des nodules polymétalliques, concrétions rocheuses de forme sphérique riches en nickel, en cuivre, en cobalt et en manganèse, parsemées sur les fonds marins à des profondeurs allant de 15 à 20,000 pieds, doit se faire au profit de l'humanité entière et non seulement des États technologiquement avancés. C'est là une option à laquelle le Canada se range entièrement.

Malheureusement, la Conférence n'a pas progressé très loin dans

cette voie. D'ailleurs, la réalisation d'un tel concept par la création d'une autorité internationale a donné lieu à une confrontation très grave entre pays développés et pays en voie de développement.

Dans l'intérêt de la justice internationale aussi bien que dans son propre intérêt, le Canada doit, en tant que producteur minier, consentir un effort maximal pour obtenir l'établissement d'un organisme international fort et économiquement viable.

Enfin, tous les États sont devenus plus conscients de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans, par opposition au laissez-faire du passé.

Nous espérons que la Conférence endossera les concepts canadiens de protection du milieu marin tels qu'ils ont été appliqués dans l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy et ailleurs, et qu'elle en étendra l'application à l'échelle internationale.

Nous pouvons rechercher à la Conférence de Genève des progrès sensibles d'une ampleur telle que nous devrions voir clairement les grandes lignes de la "solution globale" et prévoir le moment de son adoption.

Comme mes collègues et moi-même l'avons dit à maintes reprises depuis la rencontre de Caracas, si la Conférence devait échouer ou s'attarder dans un débat stérile, nous réévaluerons toutes nos options pour décider, à la lumière des circonstances, comment résoudre au mieux nos problèmes les plus urgents.

S/C